



Rachat de société d ambulance

Par Gajuso

Bonjour,

Mon patron vient de racheter une société d ambulance.

Les anciens employés étaient payés en temps normal à 100 % nous on est à 90 % et à la quinzaine comment cela va-t-il se passer pour nous est-ce qu'il est dans l'obligation de se mettre au niveau de la société qu'il a acheté où vas-t'il nous laisser dans nos anciennes conditions et quand cela doit il prendre effet merci

Par morobar

Bonjour,

A ma connaissance le coefficient d'amplitude pour l'équivalence du temps de travail n'existe plus.

C'est donc du 100 % dans les conditions du droit commun.